

	<b>C.E.T. DE MONT SAINT GUIBERT</b>	
	<b>Station d'épuration</b>	
	Type de fiche : Permis	
	Actualisation : le 16 décembre 2010	
	www.issep.be	

### DESCRIPTION DU PERMIS DE BATIR RELATIF A LA STATION D'EPURATION.

#### DONNEES ADMINISTRATIVES

<b>Intitulé</b>	Demande de permis de bâtir, introduite par S.A. CETEM, rue des sablières à 1435 Mont-Saint-Guibert, relative à un bien sis rue des Sablières à 1435 Mont-Saint-Guibert, cadastré section B n° 140g, et tendant à la construction d'un hangar et d'une station d'épuration.
<b>Autorité délivrante</b>	Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Mont-Saint-Guibert.
<b>Références</b>	Registre du permis de bâtir : n° 874/17/9700077 Référence Urbanisme : n° F0610/25068/B42/97.30
<b>Date de demande</b>	04 février 1994
<b>Date de signature</b>	26 mars 1998

#### CONDITIONS

	<p>Le permis est délivré à CETEM, qui devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Respecter les conditions prescrites par l'avis conforme reproduit ci-dessous du Fonctionnaire délégué : « Vu la situation du bien en zone agricole, zone à rénover ; Considérant qu'il s'agit de régulariser une situation existante de fait ; Attendu que cette station d'épuration a fait l'objet d'une étude particulière lors de l'étude d'incidence sur l'environnement concernant la décharge de la S.A. CETEM et que le rapport final a conclu que cette station était nécessaire ; L'avis est favorable. »</li> <li>❖ Respecter les plans approuvés et les prescriptions de l'A.R. du 03-08-1976 portant règlement général relatif au déversement des eaux usées.</li> </ul>
--	---